

Nombre de conseillers :

En exercice 18

Présents 15

Votants 15

**N° D073_2025 Acquisition à titre gratuit des
trottoirs au droit de l'opération Bellevue**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 18 septembre 2025

A été nommé secrétaire de séance : Benoît COLIN

Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, BURNET Stéphanie, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PINGET Denis, PODEVIN Christophe, REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie, WIART Florine.

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (2) : GAZZARIN Marie-Laure

WAGNER Jean-Pierre pouvoir Marie-Françoise PAUTHIER

Votants (15)

Dans le cadre de l'opération immobilière « Bellevue » portée par Care Promotion, située Route du Chablais, un projet de division a été mené afin de créer les parcelles numérotées AE 618, 619 et 622 couvrant l'espace nécessaire au cheminement piétonnier le long de la Route du Chablais, et faisant actuellement partie de l'assiette de la copropriété.

Monsieur le Maire précise que la cession desdites parcelles au profit de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, est prévue à titre gratuit.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu le plan foncier de division et de servitude établi par Monsieur PREVIEU Michael, Géomètre-Expert à EVIAN-LES-BAINS et édité le 23/07/2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférant à l'acquisition à titre gratuit des parcelles numérotées AE 618, 619 et 622, longeant la Route du Chablais.

Envoyé en préfecture le 01/10/2025

Reçu en préfecture le 01/10/2025

Publié le

ID : 074-217402494-20250925-D073_2025-DE



Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'clat'.

Le Maire,

Bruno GILLET

